

Transparence sur la politique de rémunération (article 5 du règlement SFDR)

Chez Paluel-Marmont Capital, notre engagement en faveur de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est ancré dans nos valeurs depuis notre création.

Dans cette optique, nous intégrons le risque de durabilité dans notre politique de rémunération afin d'aligner les intérêts de nos collaborateurs avec nos objectifs ESG. Voici comment cela se concrétise :

1. **Responsabilité individuelle** : chaque membre de Paluel-Marmont Capital contribue de manière intrinsèque à la réalisation de notre mission de durabilité. Nous évaluons donc la performance individuelle en tenant compte de l'engagement envers nos valeurs ESG, reflété dans le respect de notre politique d'investissement responsable. Chaque membre de Paluel-Marmont Capital a également l'obligation de se former annuellement aux enjeux et réglementations ESG.
2. **Critères ESG dans l'évaluation de la performance** : nous intégrons des critères ESG dans les processus d'évaluation de la performance des membres de notre équipe. Ces critères incluent l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement, ainsi que la contribution à la réalisation des objectifs de durabilité définis pour chacune des participations.

En mettant en œuvre cette politique, nous veillons à ce que l'intégration du risque de durabilité soit pleinement intégrée dans notre culture d'entreprise et récompensée de manière appropriée, renforçant ainsi notre engagement envers un monde plus durable tout en alignant les intérêts de nos collaborateurs avec ceux de nos investisseurs et de la société dans son ensemble.